



Droit véhicule

Par 123456789

Bonjour

Nous nous retrouvons dans une situation délicate après avoir confié notre camping car suite à diverses travaux environs 4500? laisser en 3 mois

Nous nous retrouvons avec un véhicule le jour de la récupération chez le garagiste vandalisé à notre domicile le soir même par ce même garagiste

Actuellement le véhicule à été expertiser par un expert de la compagnie d'assurance et fait bien état d'un acte de vandalisme le souci aujourd'hui est que le véhicule ne démarre plus du tout toujours recherche de panne en recherche

Sachant qu'il y à certainement dès mal façon dans les diverses réparations l'expert demande de faire une expertise contradictoire qui n'ai pas prise en charge par notre assurance et le gros soucis notre protection juridique demande l'immobilisation du véhicule et qu'il ne soit pas toucher réparations ect le temps de la procédure pénale

Nous avons besoin de récupérer notre véhicule une fois réparer au plus vite maintenant à ton le droit ou pas

Sachant que les délais du pénale sont très long plusieurs années et nous sommes même pas sur que l'auteur de l'acte soit pénalement puni

Pouvez-vous nous aider

Merci beaucoup

Par ESP

Bonsoir et bienvenue

Quelle est la raison de cet acte de vandalisme, chez vous, par le garagiste qui venait de travailler dessus.

Par 123456789

Bonsoir

Simplement une vengeance personnelle suite à un avis négatif sur Google

Nous comprenons cette réaction

Dans tous les cas il nous mets dans une situation difficile

Cdlt